

**Décision n° 2019-02-041 du 19-02-2019
portant délégation de signature du directeur général
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
pour le pôle « Affaires générales »**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L1313-1, L1313-5, L5145-1, L5145-2, R1313-15, R 1313-17 et R1313-23 ;

Vu le décret du 24 mai 2016 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, M. Roger Genet ;

Vu la délibération n° 2010-1.4 du 29 septembre 2010 du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relative à la délégation de certaines compétences du conseil d'administration au directeur général, modifiée par la délibération n° 2015-4.07 du 26 novembre 2015, par la délibération n° 2016-1.13 du 8 mars 2016, par la délibération n° 2017-1.05 du 7 mars 2017 et par la délibération n° 2018-3.4 du 25 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-3.03 du 25 septembre 2018 du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail approuvant le projet de décision de l'organisation générale de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la décision n° 2018-09-303 du 1^{er} octobre 2018 du directeur général portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Décide :

I- Utilisation du système d'information financier et comptable

Détermination des fonctions d'ordonnateur au regard de la présente décision : les fonctions d'ordonnateur en matière d'exécution de la dépense comprennent la signature des engagements juridiques, la certification du service fait et la signature des demandes de paiement. En matière de recettes, elles concernent exclusivement la signature des titres de recettes. Toute mention ultérieure faisant référence aux fonctions d'ordonnateur emporte l'habilitation aux actes précités.

Article 1.- Dans le cadre de l'utilisation du système d'information financier et comptable de l'Anses, délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe I à la présente décision, à l'effet de signer dans la limite des flux qui y sont mentionnés, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail :

Pour le flux « Déplacements » :

- Les commandes d'un montant unitaire inférieur à 1 000 euros HT ;
- La certification du service fait ;
- La validation ordonnateur de la demande de paiement.



Pour le flux « Commande » :

- La certification du service fait ;
- La validation ordonnateur de la demande de paiement pour un montant unitaire inférieur à 5 000 euros HT.
-

II- Direction des achats – Direction des finances Préfiguration de la direction des achats et des finances

Article 2-1.- Délégation est donnée à M. Sébastien Taupiac, directeur des finances, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, tous actes résultant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur à l'exclusion des activités en matière de liquidation des demandes de paiement.

En matière de ressources humaines, la délégation est donnée uniquement pour la signature des conventions de stage.

Article 2-2.- Délégation est donnée à M. Sébastien Taupiac, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, les actes de passation et d'exécution des marchés publics de l'Agence.

Article 2-3.- Délégation est donnée à M. Grégory Van Looke, chef du service achats et marchés publics, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, tous actes résultant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur à l'exclusion des activités en matière de liquidation des demandes de paiement.

En matière de ressources humaines, la délégation est donnée uniquement pour la signature des conventions de stage.

Article 2-4.- Délégation est donnée à M. Grégory Van Looke, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, les actes de passation et d'exécution des marchés publics de l'Agence.

Article 2-5.- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Taupiac, délégation est donnée à Mme Gwenola Chiloux, cheffe du service Programmation budgétaire et contrôle de gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, les titres de recettes.

Article 2-6. - Délégation est donnée à Mme Françoise Collet, cheffe du service de gestion de la commande, à l'effet de signer au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans la limite des directions du siège et des laboratoires de Maisons-Alfort, les engagements juridiques inférieurs à 15 000 euros HT et les certifications du service fait.

Article 2-7. - Délégation est donnée à Mme Joanne Hascoet, cheffe du service déplacements, à l'effet de signer au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans la limite des directions du siège et des laboratoires de Maisons-Alfort, les listes de convocation aux comités d'experts spécialisés et aux groupes de travail, les commandes de billets de transport, d'hébergement ou de participation à un colloque inférieures à 5 000 euros HT, les certifications du service fait, les états de frais, les ordres de missions France, étranger et les décisions prises dans le cadre du service déplacements.

III- Agence comptable – Préfiguration du service facturier

Article 3-1.- Délégation est donnée à M. Cyril Poignard, agent comptable, pour procéder aux opérations de saisie des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée ou de charges sociales de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, les télé-déclarations résultant de cette saisie.

Article 3-2.- Délégation est donnée à M. Cyril Poignard, agent comptable, pour procéder aux opérations de liquidation des demandes de paiement du siège et des laboratoires de Maisons-Alfort et de signer, au nom du directeur général



de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, ces demandes de paiement.

Article 3-3.- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril Poignard, Mme Françoise Collet, cheffe du service de gestion de la commande, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans la limite des directions du siège et des laboratoires de Maisons-Alfort, les demandes de paiement.

Article 3-4.- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril Poignard, Mme Joanne Hascoet, cheffe du service déplacement, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans la limite des directions du siège et des laboratoires de Maisons-Alfort, les demandes de paiement inférieures à 5 000 € HT.

IV- Direction des ressources humaines

Article 4-1.- Délégation est donnée à Mme Isabelle Tilly-Becker, directrice des ressources humaines, et à M. Cédric Caquelin, directeur adjoint des ressources humaines à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, tous actes et décisions dans la limite des attributions de la direction des ressources humaines, y compris les constats de service fait, les ordres de mission des agents de la direction des ressources humaines et les convocations relevant de la direction des ressources humaines.

Article 4-2.- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Tilly-Becker et de M. Cédric Caquelin, M. Julien Brunelle, chef du service de la gestion du personnel, Mme Anne-Cécile Desgeorges, adjointe du chef du service de la gestion du personnel, Mme Sonia Vigouroux, cheffe du service développement des ressources humaines et Mme Aurore Loiseau, chargée de mission « Action sanitaire et sociale », reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, tous actes à l'exclusion des arrêtés, décisions, contrats et conventions.

Article 4-3.- Délégation est donnée à Mme Isabelle Tilly-Becker, directrice des ressources humaines et à M. Cédric Caquelin, directeur adjoint des ressources humaines à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, les contrats et commandes de formation et de prestations d'intérim dans la limite de 5 000 euros HT.

V- Direction technique et informatique

Article 5. - Délégation est donnée à M. Pierre-Yves Letournel, directeur technique et informatique, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans la limite des attributions de la direction technique et informatique, les constats de service fait, les ordres de mission des agents de la direction technique et informatique et les convocations relevant de la direction technique et informatique, ainsi que tous actes relatifs à l'exécution des marchés et contrats à l'exclusion de ceux ayant un impact financier.

En matière de ressources humaines, la délégation est donnée uniquement pour la signature des conventions de stage.

VI- Direction des affaires juridiques

Article 6-1.- Délégation est donnée à Mme Manuelle Vertot, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans la limite des attributions de la direction des affaires juridiques, les actes résultant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur, à l'exclusion des engagements juridiques supérieurs à 10 000 euros HT.

En matière de ressources humaines, la délégation est donnée uniquement pour la signature des conventions de stage.



Article 6-2.- Délégation est donnée à Mme Manuelle Vertot, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, les mémoires et les conclusions présentés dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Article 6-3.- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Manuelle Vertot, les délégations de signature mentionnées aux articles 6-1 et 6-2 sont dévolues à M. Florent Romagoux, directeur adjoint des affaires juridiques.

VII- Direction de la qualité et de l'audit interne

Article 7.- Délégation est donnée à Mme Céline Marcou-Cherdel, directrice de la qualité et de l'audit interne, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans la limite des attributions de la direction de la qualité et de l'audit interne, les constats de service fait, les ordres de mission des agents de la direction de la qualité et de l'audit interne et les convocations relevant de la direction de la qualité et de l'audit interne.

En matière de ressources humaines, la délégation est donnée uniquement pour la signature des conventions de stage.

Article 8.- La présente décision, qui abroge la décision n° 2018-06-180 du 22 juin 2018 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 19-02-2019

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de
l'environnement et du travail

Dr Roger GENET

Légende	
X	Autorisé
N	Non autorisé

Laboratoire de Dozulé

Agents	Flux concerné	Signature des commandes inférieures à 1000 euros HT	Certification du Service fait	Signature des demandes de paiement inférieures à 5000 euros HT
Lydia Baudet	Déplacements	X	X	X
Sabrina Hauvel	Déplacements	X	X	X
Armand Pontin	Déplacements	X	X	X
Pascale Saussey	Déplacements	X	X	X

Laboratoires de Fougères et ANMV

Agents	Flux concerné	Signature des commandes inférieures à 1000 euros HT	Certification du Service fait	Signature des demandes de paiement inférieures à 5000 euros HT
Stéphanie Rolland	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	X
Lucie Legeard	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	X
Alexia Duong	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	X

Laboratoire de Lyon

Agents	Flux concerné	Signature des commandes inférieures à 1000 euros HT	Certification du Service fait	Signature des demandes de paiement inférieures à 5000 euros HT
Elisette Dias	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	N
Katia Goriou	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	N

Laboratoire de Boulogne

Agents	Flux concerné	Signature des commandes inférieures à 1000 euros HT	Certification du Service fait	Signature des demandes de paiement inférieures à 5000 euros HT
Corinne Lasalle	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	N
Karine Lasalle	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	N

Laboratoires de Nancy Hydrologie et Nancy Rage

Agents	Flux concerné	Signature des commandes inférieures à 1000 euros HT	Certification du Service fait	Signature des demandes de paiement inférieures à 5000 euros HT
Sandrine Voinchet	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	N	N
Nathalie Stroucken	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	N	N
Sabrina Morel	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	N	N
Pauline Tanzi	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	X
Christine Midon	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	X

Laboratoire de Niort

Agents	Flux concerné	Signature des commandes inférieures à 1000 euros HT	Certification du Service fait	Signature des demandes de paiement inférieures à 5000 euros HT
Sylvie Costa-Pereira	Déplacements	X	X	X

Laboratoire de Sophia-Antipolis

Agents	Flux concerné	Signature des commandes inférieures à 1000 euros HT	Certification du Service fait	Signature des demandes de paiement inférieures à 5000 euros HT
Isabelle Pierini	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	X
Christine Picot-torres	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	X

Laboratoire de Ploufragan

Agents	Flux concerné	Signature des commandes inférieures à 1000 euros HT	Certification du Service fait	Signature des demandes de paiement inférieures à 5000 euros HT
Gael Cristien	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	X
Marie-Madeleine Bastard	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	X
Maïté Displan	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	X
Dominique Hainaut	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	X

LSV

Agents	Flux concerné	Signature des commandes inférieures à 1000 euros HT	Certification du Service fait	Signature des demandes de paiement inférieures à 5000 euros HT
Philippe Massi	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	X
Stéphanie Moreau	Déplacements	X	X	X
	Commandes	N	X	X
Sylvie Noye	Commandes	N	X	N
Christine Le Henaff	Commandes	N	X	N
Evelyne Gardarin	Commandes	N	X	N

Direction des achats

Agents	Flux concerné	Certification du Service fait pour les commandes	Signature des demandes de paiement inférieures à 5000 euros HT
Véronique Dautel	Commandes (hors déplacements)	X	X
Roselyne MarieSainte	Commandes (hors déplacements)	X	X
Aurore Petit	Commandes (hors déplacements)	X	X
Clément Sitter	Commandes (hors déplacements)	X	X
Sandra Hellec	Commandes (hors déplacements)	X	X
Marie-France Bruyere	Commandes (hors déplacements)	X	X

Agents	Flux concerné	Signature des commandes de déplacement inférieures à 1000 euros HT	Certification du Service fait pour les commandes de déplacement	Signature des demandes de paiement pour les commandes de déplacement
Monique Dylag	Déplacements	X	X	X
Fabienne Mbasse	Déplacements	X	X	X
Sheila Grosdésirs	Déplacements	X	X	X
Olivier Bebelongange	Déplacements	X	X	X
Sandrine Collier	Déplacements	X	X	X

Le directeur général**Dr Roger GENET**